Agreste
Données
Nord-Pas-de-Calais
Numéro 11 - Juillet 2013

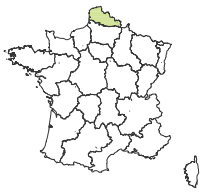

recensement agricole 2010

Élevage

La région Nord-Pas-de-Calais est une terre d'élevage. Elle possède une tradition d'élevage laitier, de production de viande bovine et d'élevage hors-sol surtout dans les Flandres. La complémentarité existant entre élevage et cultures est un atout pour la région et les politiques publiques visent à la conforter. Outre la main d' œuvre nécessaire à la conduite de ces productions, l'élevage est source d'emplois dans l'industrie agroalimentaire (industrie laitière, outils d'abattage et de transformation de la viande, production d'aliment du bétail...). Le soutien d'un élevage dynamique est un enjeu pour le maintien d'emplois en zone rurale, la pérennité d'une agriculture dans les zones moins favorables aux grandes cultures et l'équilibre de l'agriculture régionale.

Le Nord-Pas-de-Calais : une terre d'élevage.

Dans une agriculture dans laquelle le système grandes cultures gagne en importance, l'élevage demeure une composante essentielle de l'économie agricole en Nord-Pas de Calais. Il est présent dans plus de la moitié des exploitations recensées en 2010. La moitié de la production brute standard (PBS) régionale est générée dans les exploitations comportant un atelier élevage. Outre une filière laitière, historiquement importante, on trouve aussi de nombreuses exploitations associant la polyculture à l'élevage. Dans certaines filières comme la production porcine, l'élevage laitier ou le secteur avicole, on assiste à une spécialisation accrue des structures.
L'élevage de petits ruminants notamment les ovins reste peu représenté mais trouve sa place dans le paysage local.

Les bovins présents dans une exploitation sur deux.

Amorcée dans les années 1970, la régression de l'élevage bovin s'est poursuivie depuis 2000. Cette diminution se constate tant dans le nombre d'exploitations que pour les effectifs d'animaux présents dans les élévages.
La dominance du système laitier par rapport à l'élevage allaitant est toujours une réalité mais elle s'atténue. En effet, entre 2000 et 2010, on assiste à un timide développement de la filière bovin-viande (+2 % de vaches allaitantes) alors que sur la même période le cheptel laitier ne cesse de décliner (- 12 % de vaches laitières).
Parallèlement à cette diminution des effectifs, on assiste à un phénomène de concentration économique. La taille moyenne des troupeaux a nettement progressé : un éleveur laitier du Nord-Pas-de-Calais possède en moyenne 45 vaches (+ 36 % par rapport à 2000), un éleveur de viande bovine entretient 22 vaches nourrices (+ 28 % par rapport au dernier recensement).

Les productions animales

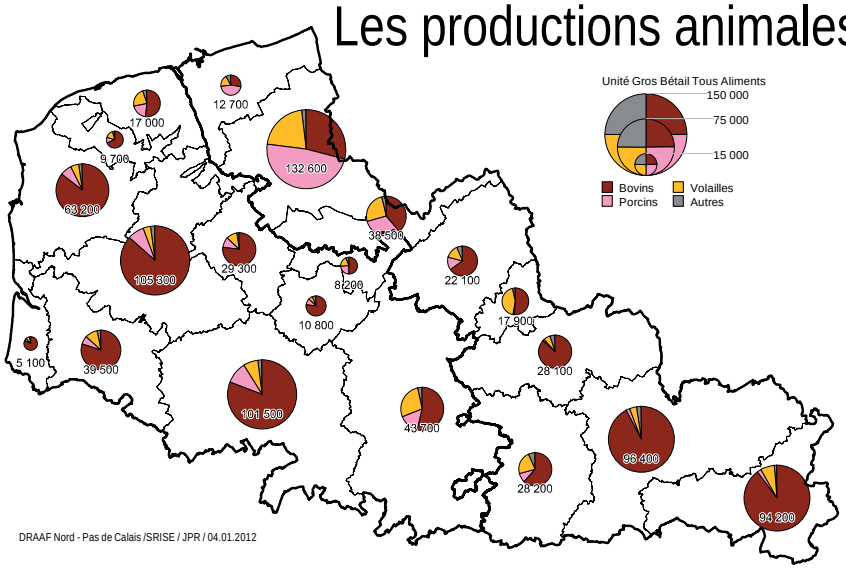

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Données

L'élevage, une mine d'emplois

L'activité d'élevage est un secteur nécessitant une main d'oeuvre plus nombreuse que les productions végétales (à l'exception du maraîchage et de l'horticulture).

Dans l'ordre décroissant, ce sont les productions hors-sol comme l'élevage porcin avec 2 UTA par exploitation qui sont les premières demandeuses de main d'oeuvre ; pour la production laitière, une exploitation emploie en moyenne 1,9 UTA ; les systèmes spécialisés en bovin viande ou mixte font appel à moins de personnel (1,3 UTA par exploitation). Globalement, les exploitations disposant d'un atelier d'élevage représentent 53 % du volume de travail en agriculture.

Le lait, premier pilier de l'élevage.

4 200 exploitations possèdent au moins une vache laitière mais un peu plus de 2 000 exploitations sont spécialisées en production laitière, soit l'équivalent de 15 % des exploitations régionales, légèrement plus que le taux national de 13 %. Le cheptel laitier est aussi présent dans des exploitations de polyculture-élevage. La région Nord-Pas-de-Calais conserve toujours une vocation laitière. Ces exploitations atteignent une dimension économique supérieure à la moyenne régionale. En effet, l'OTEX bovins-lait représente 20 % de la PBS régionale.

60 % des exploitations laitières ont opté pour une forme juridique sociétaire comme celle du GAEC, de l'EARL mais aussi de la SCL (voir encadré). Les contraintes de permanence de main d'oeuvre pour cette activité sont parmi les raisons qui ont poussé les exploitants vers cette forme de répartition du travail. .

Un statut spécifique à l'élevage laitier : la Société Civile Laitière ou SCL. Cette forme sociétaire créée en 2005 permet à plusieurs exploitants de produire du lait en partageant la charge de travail et en réalisant ensemble les investissements nécessaires à l'amélioration de l'outil de production. Seuls les bâtiments nécessaires à la production laitière notamment l'atelier de traite ainsi que le cheptel laitier sont apportés à la SCL. Les surfaces fourragères restent exploitées par chacun des associés. La référence laitière (quota) de chaque associé est transférée à la SCL. Cette structure a donc la particularité de ne pas posséder de surface agricole. En 2010, il en existait 50 dans la région, soit l'équivalent de 10 % des SCL nationales.

Le troupeau laitier recensé est de 190 000 vaches dont 170 000 de race Prim'Holstein. Comme en 2000, il représente 5 % du troupeau laitier national. Il est réparti dans 4 100 exploitations d'une taille moyenne de 45 vaches. En 2000, on dénombrait dans la région, 215 000 vaches laitières dans 6 500 exploitations. Concomitamment à la cessation d'activité laitière des plus petites stuctures, les élevages restants se sont agrandis ; le nombre de vaches a augmenté de 10 têtes en moyenne pour atteindre 45 VL par exploitation soit exactement la moyenne d'un élevage laitier français. La tranche d'âge des éleveurs de moins de 40 ans représente 28 % du nombre de chefs d'exploitations. Avec le systèmes polyculture-élevage et productions hors-sol, il s'agit de la plus forte proportion parmi les différentes orientations technico-économiques régionales. Les éleveurs laitiers de plus de 60 ans ne représentent plus que 6 % du nombre des exploitations.

Les vaches laitières

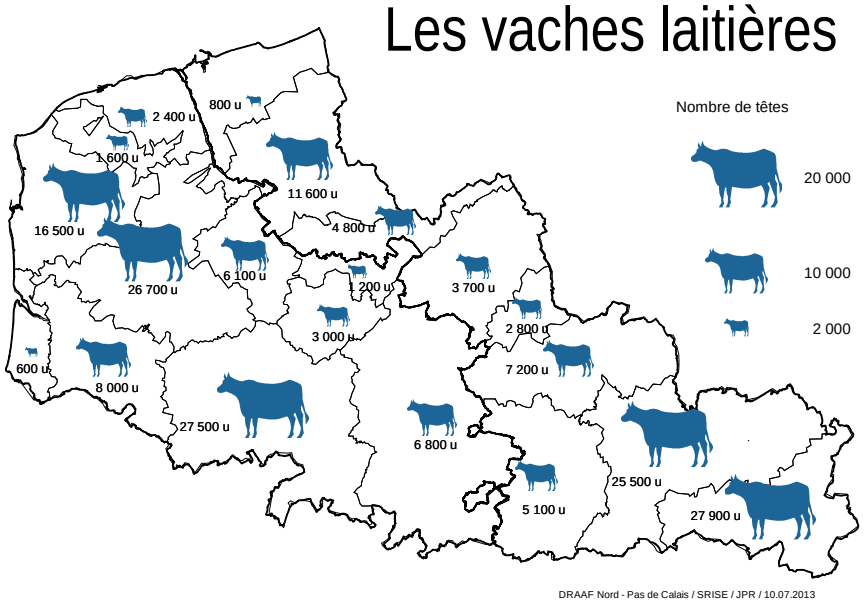

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Quasiment absent de la zone littorale du Dunkerquois et du Calaisis, l'élevage laitier est surreprésenté dans le Boulonnais, le Haut-Pays d'Artois et les régions de la Thiérache et du Hainaut. Un quart de l'effectif des vaches laitières est présent dans le cœur du Boulonnais où elles mettent en valeur les terres de bocages caractéristiques de ce territoire

recensement agricole 2010

Données

Environ 98 % de la production laitière régionale (13 millions d'hectolitres en 2012) est collectée par 19 industries de transformation. Le solde est soit autoconsommé, soit commercialisé via des circuits courts. Cette pratique est utilisée par 430 éleveurs pour écouler tout ou partie de leur production. Seule une quinzaine de producteurs écoulent la quasi-totalité de leur volume (plus de 75%) par ce mode de commercialisation. La vente à la ferme est le moyen le plus fréquent, suivi par la vente sur les marchés puis celle par l'intermédiaire d'un commerçant détaillant (épicier, crémier).

La production régionale représente 5,5% de la production nationale.

Le lait bio :
3 000 vaches laitières de la région produisent du lait «bio». La plus grande part est commercialisée en direct, mais un groupement de producteurs spécialisé se charge aussi de collecter et valoriser cette production laitière issue de l'agriculture biologique.

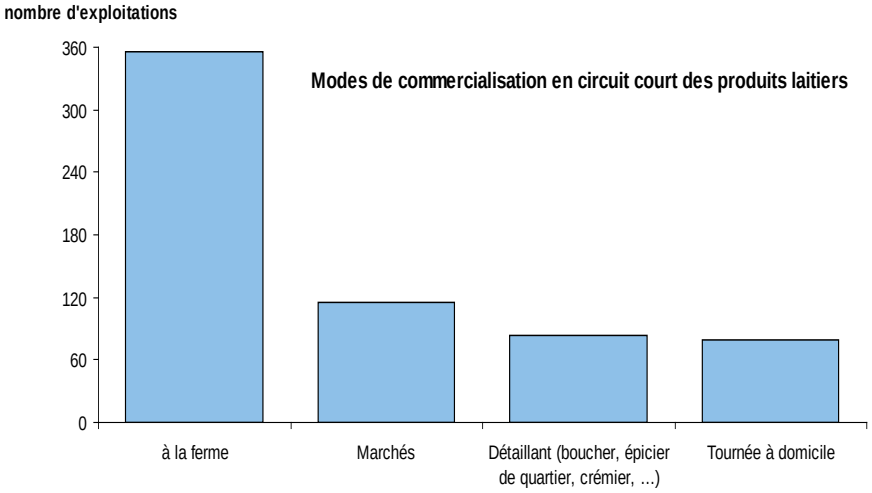

Le bon maintien du troupeau de vaches allaitantes

71 000 vaches allaitantes sont présentes dans 1 600 élevages de la région avec une prépondérance (50 %) de race Charolaise, viennent ensuite la race Blanc Bleu, la Blonde d'Aquitaine puis la race Limousine. Cet effectif est stable depuis le recensement de 2000. La région ne représente que 2 % du cheptel allaitant national. Ce type d'élevage bovin a mieux résisté à la disparition d'exploitations que l'élevage laitier puisqu'on observe une baisse du nombre des exploitations limitée à 20 % alors que pour les exploitations laitières, la chute est de 35 % depuis 2000.

Les éleveurs de bovins viande sont moins spécialisés que les éleveurs laitiers. L' OTEX «bovin-viande» compte 440 exploitations qui ne représentent que 15 % de l'effectif de vaches allaitantes. Avec un cheptel moyen de 22 vaches par exploitation (moyenne nationale = 34 vaches). Il s'agit pour la majorité des exploitations d'une activité secondaire, complémentaire, permettant de valoriser les surfaces fourragères.

Dans la région, 10 abattoirs sont en service. En 2012, ils ont produit un volume de 72 500 tonnes de carcasses bovines pour 197 500 têtes de bétail. Toutes ne sont pas issues des élevages de la région et un nombre significatif provient de la filière laitière (vaches de réforme, veaux...).

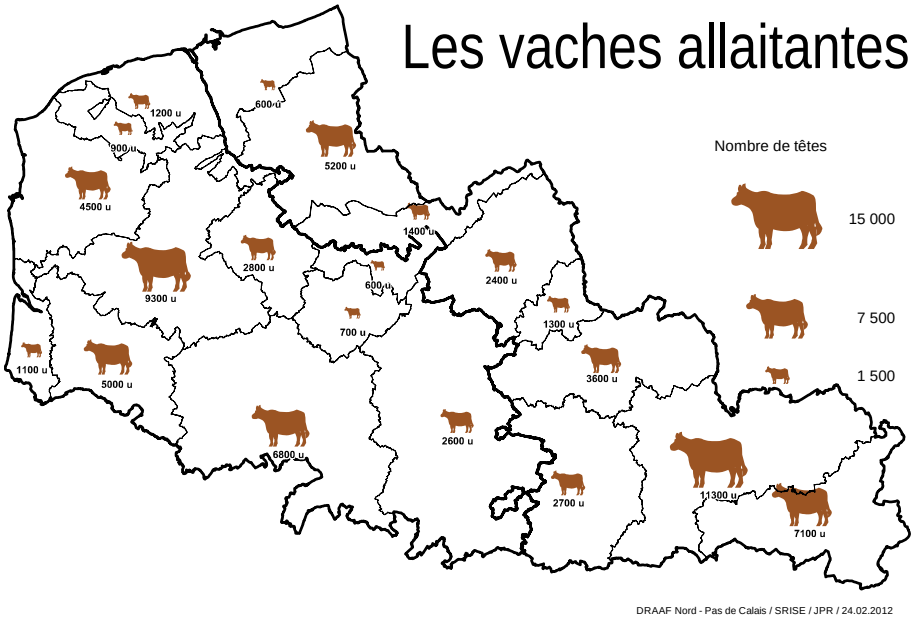

Données

30 % de surfaces fourragères

La surface agricole régionale est de 817 000 hectares parmi lesquels 245 000 hectares sont consacrés à la production fourragère (prairies naturelles, artificielles, temporaires, fourrages annuels dont le maïs-ensilage) soit 30 % de la SAU. Les zones les plus fourragères se trouvent dans les petites régions agricoles de la Thiérache, du Hainaut, du Haut Pays d'Artois et du Boulonnais, fiefs de l'élevage local. Sur ces territoires, plus de la moitié de la SAU est occupée par les surfaces fourragères.
L'élevage permet ainsi de mettre en valeur des terres moins favorables aux grandes cultures comme le sont les prairies humides et les terres peu profondes.

Les surfaces fourragères totales

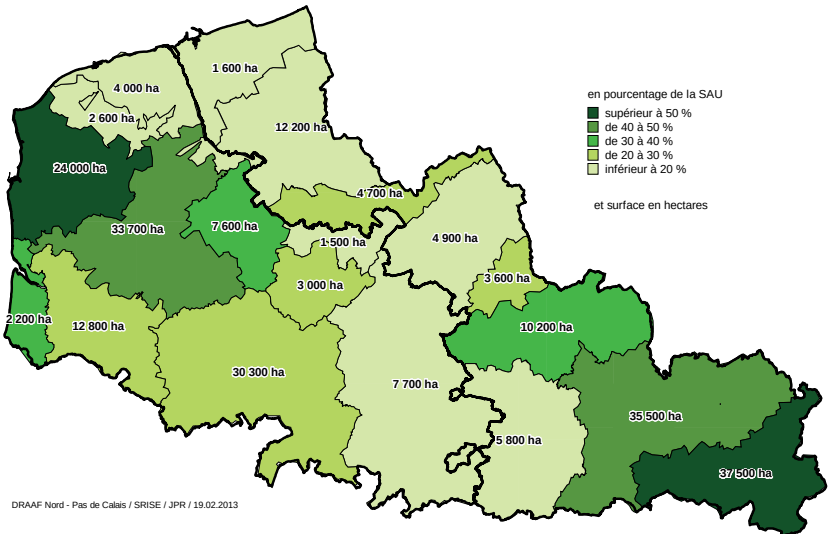

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

L'élevage de porcs, une spécialité flamande

Avec un effectif de 500 000 porcs présents dans 760 élevages la région est le 4ème bassin de production porcine derrière la Bretagne, les Pays de la Loire et la Basse Normandie. La région représente 3,5% de la production nationale. Les exploitations nordistes demeurent des exploitations de taille modeste; elles possèdent en moyenne moitié moins d'animaux que celles des régions du Grand Ouest.

Le département du Nord concentre 55 % des élevages mais possède surtout de plus grandes unités de production : 775 porcs en moyenne par élevage dans le Nord, 490 dans le Pas-de-Calais.

L'élevage porcin régional est concentré dans la zone Flandres - Plaine de la Lys qui regroupe 60 % du cheptel. La proximité de la Belgique où près de la moitié des porcs de la région sont abattus est l'une des raisons de cette répartition géographique.

Le nombre des exploitations ayant des porcs a considérablement chuté ces dix dernières années : par rapport à 2000, leur nombre a été divisé par deux. Ce phénomène est constaté d'une manière encore plus forte au niveau national avec une diminution de 64 % du nombre des exploitations. Le cheptel porcin a augmenté dans le département du Nord alors qu'il a diminué dans le Pas-de-Calais.

Seules 185 exploitations de la région sont considérées comme étant spécialisées en production porcine (elles dégagent de cette activité au moins deux-tiers de leur PBS). Pour les autres, il s'agit d'une activité complémentaire permettant de valoriser une production céréalière et de fournir une source de matière organique.

Peu de producteurs commercialisent leurs porcs via des circuits courts : 10 % déclarent utiliser ce moyen de commercialisation.

Les effectifs porcins

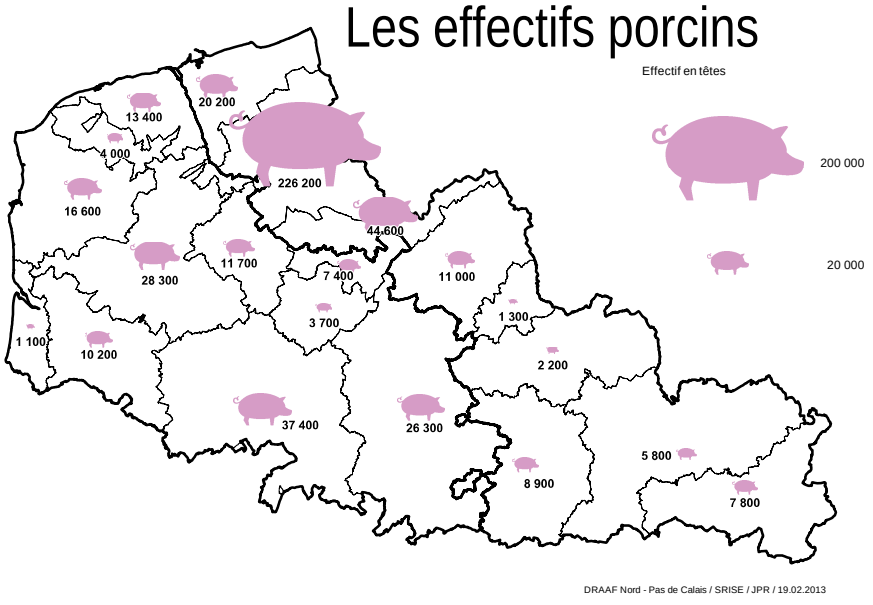

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

recensement agricole 2010

Données

L'élevage des petits ruminants : un cheptel dispersé

En 30 ans, le cheptel ovin régional a perdu la moitié de ses effectifs et 85% de ses exploitations. Le cheptel caprin a subit de son côté une perte du quart de ses effectifs et aussi une diminution du nombre des exploitations ayant des chèvres, de 85 %.

Le cheptel ovin du Nord-Pas-de-Calais représente moins de 1 % du troupeau national. En matière caprine, la région est encore moins représentative.

Plus de 53 000 ovins et de 2 500 caprins sont recensés en 2010. Ils sont répartis dans 850 élevages. Un tiers d'entre-eux sont spécialisés dans l'élevage de petits ruminants. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'ils soient de grande dimension. En effet, parmi les 160 éleveurs possèdant des caprins, 80 % ont moins de 10 animaux et seules 5 exploitations ont un cheptel supérieur à 100 caprins. 140 éleveurs (20 %) possèdent au moins 100 ovins et concentrent près des trois-quarts du cheptel régional. 30 % des élevages possède au plus 10 ovins.

Compte tenu de leur modeste dimension économique, il n'est pas surprenant de constater que quatre vingt dix pour cent des éleveurs d'ovins ou de caprins sont sous la forme d'exploitation individuelle.

La répartition territoriale des élevages est assez uniforme sur l'ensemble de la région. Elle est liée surtout à la présence de prairies permanentes. A titre anecdotique, on peut noter la présence d'ovins utilisés pour l'entretien des espaces naturels protégés des Deux Caps sur la Côte d'Opale.

65 éleveurs de chèvres écoulent leur production par la vente à la ferme et les marchés. Les éleveurs de moutons, commercialisent pour 15% d'entre-eux leur production par les circuits courts. Peu de produits laitiers (fromages) sont ainsi commercialisés alors que la commercialisation de viande se fait surtout directement à la ferme ou par l'intermédiaire d'un boucher détaillant.

Aviculture : du poulet d'abord

1 600 exploitations ont un élevage avicole. 63 % des volailles sont situées dans le département du Nord. La filière poulet de chair est la plus développée ; elle représente 60 % de l'effectif des volailles. Au niveau national, le Nord-Pas-de-Calais est la cinquième région pour la production d'oeufs de consommation. Le bassin avicole du Nord-Pas-de-Calais pèse un peu plus de 4 % des effectifs de poules pondeuses et de poulets de chair. La région compte aussi un important cheptel reproducteur avec 4,4 % des effectifs de poules productrices d'oeufs à couver.

nombre en unités	Nord	Pas de Calais	Région	France	% Région / France
Poules pondeuses d'œufs de consommation	1 040 000	850 000	1 890 000	46 000 000	4,1
Poules pondeuses d'œufs à couver	341 000	92 000	433 000	9 850 000	4,4
Poulettes	613 000	31 000	644 000	21 200 000	3,0
Poulets de chair et coqs	3 640 000	2 240 000	5 880 000	141 000 000	4,2
Dindes oies et canards	64 650	161 650	225 700	75 820 000	0,3
Pintades	59 600	58 100	117 700	10 204 000	1,2
Autres volailles	72 000	16 000	88 000	14 175 000	0,6
TOTAL	5 830 250	3 448 150	9 278 400	318 249 000	2,9
Répartition régionale	63 %	37 %			

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Données

1 600 exploitations déclarent posséder des volailles. 620 élevages dépassent le seuil de 1 000 têtes et totalisent 99 % du cheptel. Parmi ces dernières, 300 dégagent plus de deux-tiers de leur PBS de l'activité volaille et sont considérées comme spécialisées en aviculture.

Ces productions ont connu depuis les 10 dernières années, des augmentations de volume de l'ordre de 10 % alors que dans le même temps les effectifs de dindes, dindons et canards ont fondu (-75 %). Cette baisse est à mettre en rapport avec la fermeture d'une entreprise lensoise de transformation de volailles en 2007. C'est dans les Flandres que se concentre 36 % de la production régionale de volailles : 30 % des poules pondeuses et 40% des poulets de chair produits en région sont situés dans cette zone. Une filière de volailles produites sous signe de qualité (label rouge) se développe autour de l'abattoir de Licques dans le Pas-de-Calais.

Répartition du cheptel volailles

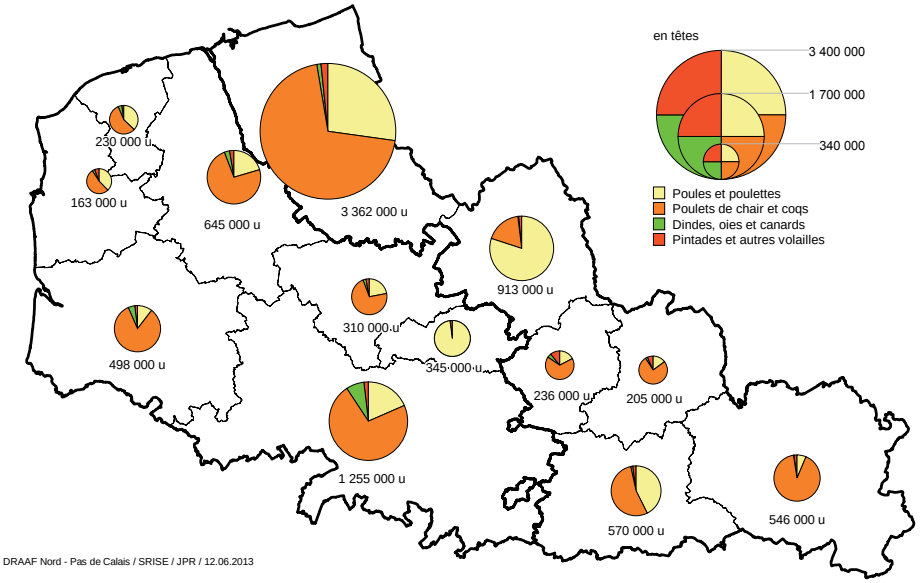

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Aujourd'hui, on compte dans la région cinq abattoirs de volailles qui réalisent un volume d'environ 15 000 tonnes. En 2012, la fermeture de l'abattoir appartenant au groupe Doux a entraîné la perte de la moitié des capacités régionales d'abattage en volailles. Depuis cette date, les éleveurs se sont tournés vers d'autres structures, en Belgique notamment.

Qui sont les éleveurs ?

L'âge moyen des éleveurs de la région est de 47,8 ans, soit légèrement plus jeune que la moyenne des chefs d'exploitation de la région (48,2 ans). Trouver une femme à la tête d'un élevage est moins fréquent que dans les autres systèmes de production; elles ne sont que 16 % alors qu'elles représentent 23 % des chefs d'exploitation de la région. Leur âge moyen est plus élevé : 53,3 ans. En effet, de nombreuses épouses reprennent l'activité de leur conjoint quand celui-ci fait valoir ses droits à la retraite.

Le travail dans ces exploitations est surtout réalisé par le chef ou le coexploitant, assistés par une main d'œuvre familiale encore très présente. L'apport des salariés est plus faible, seulement 15% du travail est assuré par des salariés (contre 20 % en région). Il est peu fait recours aux travail saisonnier ; un tiers des emplois saisonniers concernent les élevages.

Données

la problématique de l'avenir des exploitations d'élevage

En 2010, un éleveur sur deux est âgé de plus de 50 ans soit 4 500 chefs d'exploitation. Le devenir de ces exploitations met en avant le problème de renouvellement car 60 % d'entre eux ne se connaissent pas de successeur. L'ensemble des exploitations concernées représente une SAU de 121 000 ha soit 15 % de la SAU totale de la région et 23 % des surfaces des prairie régionales. Ce sont surtout les élevages spécialisés en viande bovine, mais aussi la filière ovine qui montrent le problème de renouvellement le plus aigu avec l'absence de visibilité (dans 80 % des cas) quant à la reprise de l'exploitation après le départ du chef d'exploitation. Les exploitations les plus difficiles à reprendre seraient celles de plus petite taille. 1 900 exploitations connaissaient déjà leur repreneur qui s'inscrit pour les trois-quarts d'entre-eux dans le cadre familial.

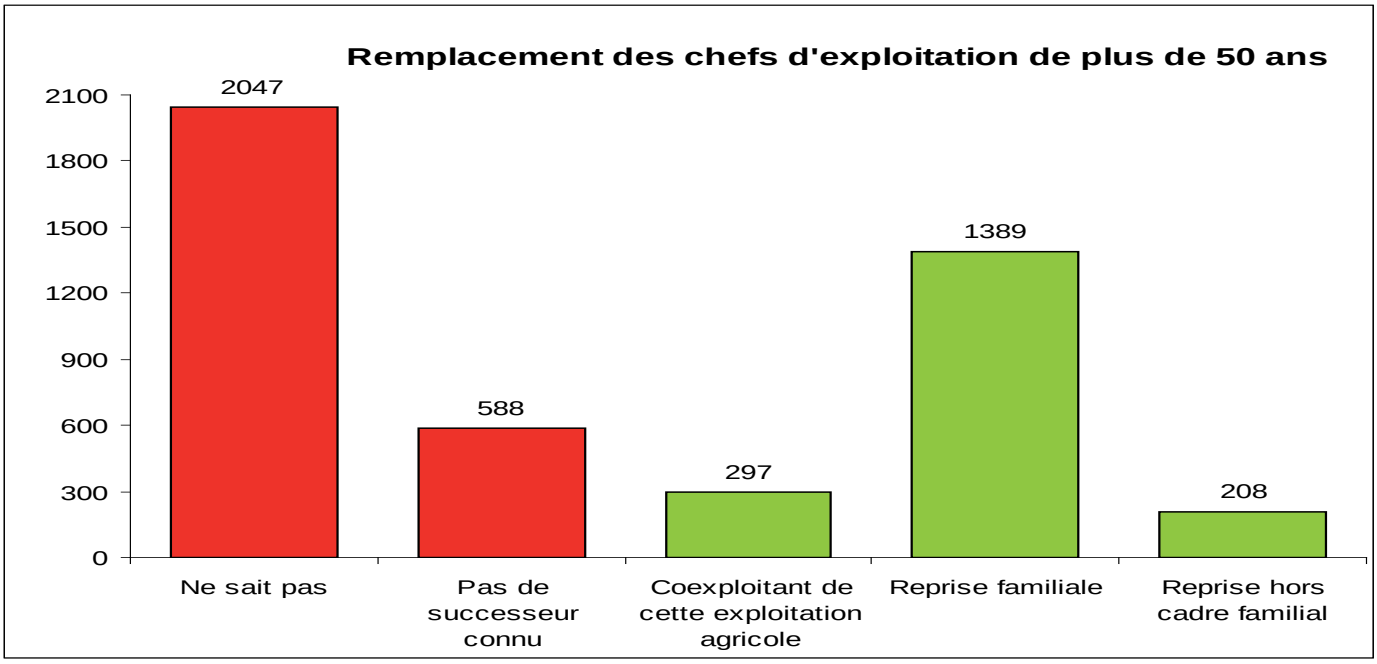

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Certaines filières ont des difficultés de renouvellement des chefs d'exploitation, principalement la production de bovins viande et les ovins/caprins.

OTEX	Bovins lait		Bovins viande		Bovins — lait et viande combinés		Ovins, caprins et autres herbivores		Elevage hors sol		Polyculture et polyélevage	
	SAU moy	nbre	SAU moy	nbre	SAU moy	nbre	SAU moy	nbre	SAU moy	nbre	SAU moy	nbre
repreneur connu	92	424	29	76	81	83	15	63	62	108	100	627
sans successeur	61	505	20	254	61	88	8	325	29	154	53	685
non concernés		1 037		200		176		299		264		1 318

Source : Agreste - DRAAF - Recensement agricole 2010

Données

Des races locales, adaptées au pays

Une race locale pour la production de viande : La Blanc bleu

60% des effectifs nationaux de la race sont localisés dans notre région, essentiellement dans le département du Nord , à proximité de la Belgique d'où elle est originaire.Elle gagne progressivement du terrain si bien qu'on la retrouve actuellement dans de nombreuses régions. Régionalement c'est surtout en Thiérache et en Flandre intérieure que se situent les plus gros troupeaux.
Sa musculature (jusqu'à 70 % de rendement), sa précocité, son efficience alimentaire et sa docilité en font une race à viande d'exception.

Une race locale pour la production de lait : La Bleue du Nord

Cette race de vaches est de type mixte mais typée viande. Les efforts de sélection portent surtout sur l'amélioration de la production laitière et le taux protéique. La Bleue, connue pour l´hypertrophie de ses masses musculaires liée à une sélection poussée sur le gène culard, était autrefois une laitière originaire de la région de Tirlemont en Belgique. Un important travail est réalisé pour améliorer les qualités laitières de la Bleue du Nord. Elle a actuellement le moins bon niveau de production laitière (5 464 kg) et le moins bon TP (taux protéique) (30,5g/l) parmi les races laitières et mixtes élevées en France, mais sa conformation bouchère fait la compétitivité de la race. La Bleue du Nord convient très bien aux exploitations avec un quota faible ou moyen, c´est-à-dire au maximum 300 000 litres de lait. Elle est adaptée au système extensif, aux zones froides et humides. Sa mixité à orientation viande permet de ne pas mener conjointement un troupeau laitier et allaitant, économiquement plus aléatoire 85% des effectifs des vaches de cette race sont situés dans la région. On trouve ces élevages presque en totalité en Thiérache et dans le Hainaut.

Le mouton boulonnais

Cette race est officiellement reconnue par le Ministère de l'agriculture depuis 1991. Elle a des origines flamandes et britanniques. Ces moutons se reconnaissent facilement à leurs oreilles bien dressées qui sont une caractéristique de la race ainsi qu' une tête fine et bleutée. Cette race ancienne comptait 170 000 têtes en 1923 mais avait fortement régressé dans la seconde moitié du XX^{ème} siècle. Quelques éleveurs ont réussi à la maintenir et à la sélectionner en race pure. A ce jour, on compte 1 100 brebis en sélection réparties chez 14 éleveurs pour un cheptel total estimé à 2 500 brebis. L'Association Moutons Boulonnais créée en 1984 se charge du développement et de la promotion de cette race.

Elle regroupe 45 éleveurs. Cette filière est productrice d'agneaux de boucherie appréciés pour leur goût particulier. La viande est commercialisée localement par 13 bouchers sous la marque «Agneau Boulonnais®, Agneau des Terroirs du Nord». Mille agneaux sont ainsi commercialisés annuellement.

Un autre intérêt de la race est son aptitude à l'éco-pâturage. Pour exemple sur le site des Deux Caps, au Cap Blanc Nez essentiellement, une collaboration entre 8 éleveurs et l'Association Eden 62, gestionnaire du site, permet le pâturage de 500 brebis afin d'effectuer l'entretien et d'éviter l'embroussaillement de cet espace remarquable.

Crédit photo : O Delvaux, ENRX, 2009

Données

Données nationales, régionales et départementales : les exploitations.

Exploitations en ayant	2000				2010				évolution 2010/2000 (%)	
Cheptel	France	Région	Nord	Pas-de-Calais	France	Région	Nord	Pas-de-Calais	France	Région
Bovins	296 600	10 000	4 600	5 400	200 000	6 700	3 100	3 600	-33	-32
Vaches	270 000	9 000	4 200	4 800	186 000	6 200	2 900	3 300	-31	-32
Vaches laitières	128 800	6 500	2 900	3 600	82 600	4 200	1 850	2 350	-36	-36
Vaches allaitantes	178 000	4 100	2 100	2 000	126 300	3 300	1 600	1 700	-29	-20
Autres Bovins de plus d'un an	265 000	9 500	4 400	5 100	189 500	6 600	3 100	3 500	-28	-30
Bovins de moins d'un an	244 000	8 500	4 000	4 500	177 600	6 200	2 800	3 400	-27	-27
Caprins	33 300	300	145	155	17 500	160	90	70	-47	-46
Dont Chèvres	30 900	260	120	140	16 300	145	85	60	-47	-44
Brebis nourrices	89 800	1 350	620	730	50 400	720	350	370	-44	-47
Porcins	67 400	1 700	770	990	24 400	750	420	330	-64	-57
Truies + de 50 kg	19 400	975	495	480	9 000	400	225	175	-54	-59
Porcelets	17 700	950	495	455	9 000	420	240	180	-49	-56

Source : Agreste - DRAAF - Recensements agricoles 2000 et 2010

Données nationales, régionales et départementales : les animaux.

	2000				2010				évolution 2000/2010 (%)	
Cheptel	France	Région	Nord	Pas-de-Calais	France	Région	Nord	Pas-de-Calais	France	Région
Bovins	20 500 000	720 000	330 000	390 000	19 500 000	680 000	320 000	360 000	-4	-5
Vaches	8 500 000	285 000	135 000	150 000	7 900 000	260 000	125 000	135 000	-8	-9
Vaches laitières	4 200 000	216 000	101 000	115 000	3 700 000	190 000	90 000	100 000	-11	-12
Vaches allaitantes	4 400 000	69 000	34 000	35 000	4 100 000	70 000	35 000	35 000	-5	+2
Bovins de plus d'un an	6 500 000	270 000	120 000	150 000	6 000 000	240 000	110 000	130 000	-7	-11
Bovins de moins d'un an	5 400 000	162 000	74 000	88 000	5 600 000	180 000	83 000	97 000	+5	+11
Caprins	1 300 000	2 200	1 200	1 000	1 400 000	2 500	1 500	1 000	+13	+16
Dont Chèvres	870 000	1 600	900	700	1 000 000	1 800	1 100	700	+14	+14
Brebis nourrices	5 200 000	40 000	16 000	24 000	4 100 000	37 000	16 000	21 000	-20	-7
Porcins	15 000 000	525 000	315 000	210 000	14 000 000	487 000	327 000	160 000	-7	-7
Truies + 50 kg	1 440 000	57 000	33 000	24 000	1 125 000	41 000	28 000	13 000	-22	-27
Porcelets	5 470 000	195 000	120 000	75 000	4 310 000	143 000	93 000	50 000	-21	-27

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :
- elle a une activité agricole.
- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité.

■ **Les actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

L'**unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de **la production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations »**, quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations »** quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique**.

■ Les cheptels sont connus en nombre de têtes. Leur mesure en **unité de gros bétail (UGB)** permet de comparer les effectifs de troupeaux composés d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité Administrative - CS 10505 - 59022 LILLE CEDEX Tél : 03.62.28.41.48 - Fax : 03.62.28.41.02
Courriel : srise.draaf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

recensement agricole 2010

■ Directeur Régional : Sophie BOUYER
■ Directeur de publication : François LETOUBLON
■ Rédaction/Composition : Christophe DUFOSSÉ
■ Composition - Impression : SRISE Nord-Pas de Calais

■ Dépôt légal à parution
■ N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412
■ © Agreste 2013